

Le fait du jour

Des éoliennes dans le marais, ce n'est pas du vent

ESTUAIRE DE LA GIRONDE EDF

Énergies nouvelles envisage d'ériger une trentaine d'éoliennes en Gironde et en Charente-Maritime. Écologistes et chasseurs s'opposent déjà au projet

FÉLIXE JAMET

fjamet@sudouest.fr

Ce n'était pas du vent. Reçu à la rédaction de « Sud Ouest », la semaine dernière, le directeur régional Sud d'EDF Énergies nouvelles a confirmé qu'un parc éolien d'envergure était bel et bien en projet sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde. Dans les zones de marais qui s'étendent sur les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime. Un secteur potentiel de 168 km², archivé classé pour la richesse et la fragilité de son environnement, pourrait accueillir entre « 30 et 35 éoliennes », annonce David Augéty.

On restait naturellement loin du chiffre de 140 mais qui courrait dans les marais depuis plusieurs mois. Mais ramenée au territoire de l'ancien rattachement aquitain, toujours vierge de la moindre installation de ce type, ce pas envisagé constitue un programme considérable.

En ce début d'année 2018, on apprend également que l'étude de faisabilité est déjà validée. Conclusion : « Le gisement est bon ». Comprendre qu'après l'étude de la force du vent

« C'est mal vu des voisins, ble économique ment... », condition d'aller chercher l'énergie haut dans le ciel, donc avec des équipements de 150 à 180 mètres en bout de pales. Comprendre aussi que sur les contraintes de zonage, à la fois en terme d'environnement, de sécurité aérienne et au regard de la proximité avec la centrale nucléaire du Blayais, « le secteur est compatible ».

Des détails ont signé

Mieux encore, grâce à la centrale, le territoire offre un relais direct au réseau électrique haute tension. Autre ajout souligné par David Augéty, « le marais est très peu densément peuplé. Ce serait plus complexe sur la rive nord du marais pour installer un marais à 400 ou 500 mètres d'une habitation ». Ou à proximité d'un grand canal classé, à Saint-Estèphe, section tenue d'ajourner.

Depuis 2014, les équipes d'EDF EN ne sont pas contentes d'étudier la force du vent. Elles ont aussi discrètement déniché les propriétaires fonciers pour obtenir la signature de promesses de hauts emplois locaux. Une vingtaine ont été obtenues, se-

lon le directeur régional. Assorties d'un revenu substantiel, chaque année. À quel niveau ? Plusieurs milliers d'euros.

Ainsi, un cétailier de Saint-Émondry au nord de Blaye, confie, en souhàtant garder l'anonymat, qu'il pourrait accueillir trois éoliennes contre un revenu de 8 000 euros par installation et par an. L'anonymat, il en est beat coup question tant cette étude divise déjà. « C'est mal vu des voisins, alors on ne dit rien du tout. Peut-être que je serais contre si ça ne me rapportait rien », contre encore l'agriculteur.

Un peu plus au nord à Saint-Ciers-sur-Gironde, cet autre cétailier a refusé de signer. « J'en ai pas domme suite par respect pour les gens qui habitent ici. Ils sont les principaux concernés, ils n'en tireront aucun profit mais en subissent les nuisances ». En Charente-Maritime, un agriculteur a décidé de ne pas louer ses terres, à Saint-Thomase-de-Conac. Pas question d'accepter des éoliennes dans le paysage alors qu'il possède la une activité de gîtes ruraux. « Les éleveurs sont plutôt contre. Mais des collègues céréaliers se sont engagés. Il y a la carotte ».

Permis de construire en 2019

Après la phase d'études de faisabilité, commence maintenant « la phase projet ». EDF EN vise un dépôt de permis de construire d'ici un an. « Nous allons d'abord mener une campagne d'information auprès des conseils municipaux », annonce David Augéty. Une consultation publique sera mise en place à l'automne et des « ateliers » avec les acteurs locaux, notamment avec les associations environnementales et les chasseurs qui faudra convaincre (lire ci-contre). « Ce sont des gens avec qui on peut parler », tempore le directeur régional.

L'entreprise promet de ne pas ins taller d'éolienne dans les zones de marais les plus sensibles, mais plutôt de les regrouper « dans les secteurs agricoles de faible valeur naturelle ».

« Tout cela va dimensionner le programme », poursuit-il, promettant au passage des mesures compensatoires mais corrigés qui seront très variables en fonction des lieux du chantier.

Dans la bataille d'opinion qui va se jouer, EDF EN s'appuie sur un son directeur commandé à BVA, auprès de 1 000 personnes. Cette implantation recueilleraient « 70 % d'acceptabilité ». Seulement, il en faudrait bien plus pour convaincre protecteurs des oiseaux et chasseurs. De vieux ennemis que l'on pourrait très bien retrouver côte à côte, unis dans la défense des marais. Une fois n'est pas coutume.



En novembre dernier, la Compagnie du vent a inauguré son premier parc éolien de Nouvelle Aquitaine, à Fontenille (10 000 kW), au nord de la Charente. PHOTO: CLÉMENT MANU

Un souci sur le sort des oiseaux

COULOIR MIGRATOIRE L'estuaire de la Gironde est prisé des oiseaux qui n'aiment guère les pales...

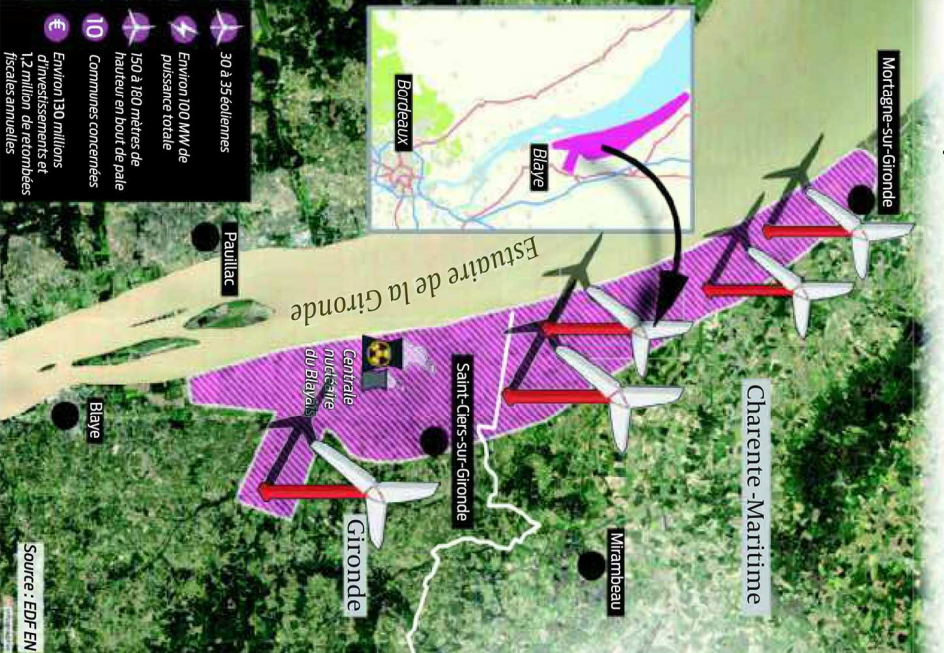
Il y avait bataille. Du côté de la ligne de protection des oiseaux (LPO), le projet d'EDF EN souffre d'une tare rédhibitoire : il serait bien trop dangereux pour toutes les bêtes à plumes qui transitent dans cette zone humide très fréquentée.

Le périmètre étudié correspond à un secteur réputé pour les migrations comme pour l'hivernage. On y compte de nombreuses espèces éoliennes à l'autre. Mais qu'elle était au moins double quand les machines tournaient à proximité de zones de protection spéciale, comme celles des marais du Blayais.

Surtout, indique Geoffrey Marx, responsable du programme « Énergies renouvelables et Biodiversité » à la LPO. « On se situe en pleine zone Natura 2000, avec quatre zonages au titre de la directive « oiseaux » ou de la directive « habitats, faune, flore ». Le secteur fait aussi partie du Parc na-

Une mortalité doublée Mise au courant du projet, l'association met en avant les conclusions d'une étude bouclée l'an passé à propos des « impacts sur l'avifaune du parc éolien Français ». Se basant sur près de vingt ans de suivi, elle avait conclu que la mortalité des oiseaux était très variable d'un parc à l'autre. Mais qu'elle était au moins double quand les machines tournaient à proximité de zones de protection spéciale, comme celles des marais du Blayais.

Surtout, indique Geoffrey Marx, responsable du programme « Énergies renouvelables et Biodiversité » à la LPO. « On se situe en pleine zone Natura 2000, avec quatre zonages au titre de la directive « oiseaux » ou de la directive « habitats, faune, flore ». Le secteur fait aussi partie du Parc na-



Le périmètre de l'étude

« Un non catégorique »

OPPOSITION Les chasseurs sont vent debout contre le projet. Des élus aussi

L'opposition la plus virulente au projet vendra sans doute des chasseurs qui, dans les marais du Blayais, comptent environ 400 installations de tonnes à canards. « La position est très simple : c'est un non catégorique. Il est tout simplement incompatible de mettre des éoliennes dans les marais », prévient Jacky Lonchère, vice-président de la Fédération de chasse de Gironde.

« Il n'est pas possible que tous les gens qui se sont impliqués pour défendre l'estuaire acceptent aujourd'hui cette perspective. S'ils viennent avec leurs engins 5 000 tonnes de ferraille et de béton, et ce sont des trous à 30 mètres de profondeur, ils casseront tout. Il en sera fini du marais. S'il le faut, on fera la révolution, on sait faire », menace-t-il. Ils pourront compter sur le soutien actif de l'association Vigéole, **J.D.R.**



Le projet est « impensable » pour les chasseurs. ARCHIVES J.L.

qui a fait tomber un précédent projet dans le Blayais. Et sur des élus comme le président de Charente-Maritime Dominique Bussereau, qui a fait savoir, par courrier au conseiller régional CPNT Eddie Puyglaton, qu'il n'est « pas favorable à l'implantation de éoliennes le long de l'estuaire ». Le Conseil municipal de Sainte-Croix-sur-Gironde a voté à l'unanimité une motion contre le programme.

Nicolas Hulot veut raccourcir les délais pour combler le retard

OBJECTIF Entravé avec une grande efficacité par les recours contentieux, l'éolien français espère se débarrasser des procédures à rallonge

En jetant son dévolu sur les marais du Blayais, EDF Énergies nouvelles (EDF EN) ne se facilite pas la vie. Car les oppositions seront aussi fourmies que virulentes dans un secteur prisé par les naturalistes comme par les chasseurs (lire ci-contre). La filiale « renouvelables » d'EDF se montre cependant cohérente. Même si elle développe des parcs de taille modeste, elle est avant tout à la recherche de sites de grande capacité pour endiguer la marée avant.

En 2016, elle a ainsi mis en service les 35 machines de son « ensemble éolien catalan », dans les Pyrénées-Orientales. Sa puissance de 96 mégawatts (MW) est similaire à celle qui est envisagée dans le Blayais. L'an dernier, les 29 unités (74 MW) de son parc de « la montagne ardéchoise » ont été raccorcées au réseau. En 2018, une installation de même taille doit délivrer ses premiers kWh dans l'Aisne (Hauts-de-France).

EDF EN n'est évidemment pas le seul opérateur. Mais sa politique illustre la croissance du secteur. Près de 1 700 MW de capacités ont été ajoutés l'an passé, soit une puissance comparable à celle d'un réacteur nucléaire EPR (la comparaison ne tient pas en termes de production d'électricité). Au 31 décembre, le pays comptait près de 13 800 MW nés du vent. Uniquement à terre. L'exploitation en mer restant à l'état de projets plus ou moins avancés sur le littoral et de l'Atlantique Nord, de la Manche et de l'Adriatique.

Un secret retard à rattraper

Pour autant, la France reste à la traîne des objectifs qu'elle s'est elle-même fixés : 23 % de renouvelables en 2020 dans la consommation brute d'énergie, 32 % en 2030 dont 40 % dans la seule électricité. Alors que le solaire photovoltaïque essime un peu partout : y compris en rase campagne quand il reste tant de toits à équiper. L'éolien fait figure de mauvais élève. Pour l'essentiel, à cause de délais de procédure.

Il s'agit en effet de l'énergie renouvelable dont « l'acceptabilité sociale » est la plus problématique. Les associations d'opposants, telles que Vent de colère ou la Fédération environnement durable ne font pas mystère de leur intention de torpiller tous les programmes qui fleurissent ça et là. Leur stratégie : multiplier les recours et étirer les délais, ce qui coûte cher aux porteurs de projet et peut les inciter à renoncer. On estime que sept à neuf



Le ministre de la Transition écologique et solidaire veut contourner les recours introduits contre les chantiers éoliens

La France pourtant à la pointe

La filiale d'énergies renouvelables du conglomérat américain General Electric (GE) a annoncé, jeudi, au moins 270 millions d'euros d'investissements en France pour développer et produire l'éolien en mer la plus puissante au monde. Haliade-X, 12 MW, produira 4,5 % d'énergie de plus que les turbines actuelles, et de quoi alimenter 16 000 foyers européens. Livraison à l'horizon 2021.

En plus du site de Saint-Nazaire (navigables), une nouvelle usine doit ouvrir cette année à Cherbourg (pales), qui permettra la création de 550 emplois directs et 2 000 indirects. En 2015, GE a racheté le pôle énergie d'Alstom en promettant la création de 1 000 emplois nets. Mais, un plan de suppression de 345 postes sur son site de Grenoble, lancé fin 2017, avait provoqué l'indignation des syndicats.

ans sont nécessaires en France pour passer du stade de l'épure d'un parc à son raccordement.

Directement en cour d'appel

Après plusieurs mois de concertation, le gouvernement a proposé quelques rendez-vous, en janvier dernier. Pour raccourcir les délais, la parade la plus efficace consiste à renvoyer les contentieux devant les cours administratives d'appel, sans passer par la case tribunaux administratifs. C'est déjà le cas pour l'éolien en mer.

Autre solution, se mettre les collectivités locales dans la poche. Martignon veut fléchir verticalement les retombées fiscales des parcs, avec un mini-

Jean-Denis Renard